

Image not found or type unknown



Achat d'une maison familiale

Par **Injal**, le **14/08/2014** à **10:59**

BonjourrnJe souhaite racheté la maison de ma grand mère mes oncles et tantes qui sont 10au total sont tous d'accord sauf une il me manquerait donc qu'une signature dois je dire adieu à mon projet ou existe t il des solutions ?

Par **Lag0**, le **14/08/2014** à **11:04**

Bonjour,rnComme vous ne le précisez pas, votre grand-mère est décédée ou vivante ? Car si elle est vivante et que c'est "la maison de votre grand mère", je ne vois pas en quoi l'avis des oncles et tantes aurait de l'importance...

Par **Injal**, le **14/08/2014** à **11:19**

La grand mère est décédée il y a 5 ans.

Par **Lag0**, le **14/08/2014** à **11:54**

Donc ce n'est plus "la maison de la grand-mère" mais une maison en indivision entre vos oncles et tantes si j'ai bien compris.rnVous n'avez aucun moyen, vous, d'obliger à ce que l'on vous vende cette maison. rnEn revanche, vos oncles et tantes peuvent toujours demander la sortie d'indivision, mais rien ne dit que ce serait en vous vendant la maison.

Par Injal, le 14/08/2014 à 12:34

Re bonjour
Donc quelle serait la démarche à faire pour mes oncles et tantes en ce qui concerne la sorti d'indivision et qu'elles en sont les conséquences par la suite de mon côté ou pour l'avenir de cette maison ?
Cordialement et merci beaucoup.

Par Injal, le 14/08/2014 à 12:39

Je voulais préciser qu'il s'agit de ma grand mère maternelle et mon autre question est la suivante si ma maman elle décidait de la racheter celà rendrait il les choses plus simple ? ou es le même principe que pour moi ?
Encore merci